
1 Introduction

2 Analyse des dangers : wd-40

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

2.5.2 Carbon dioxide

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	Emilla – Analyse des dangers du produit wd-40
-------	---

Company	WD-40 Company Limited
---------	-----------------------

Date	2026-07-13
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **wd-40**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : wd-40

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **wd-40**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	WD-40 Company Limited
État physique	liquide
Forme	aérosol
pH	Pas disponible
Usage	Protection contre la corrosion - Graisse (lubrification)
Date FDS	2023-02-09

La FDS date du 2023-02-09. Elle a donc 3 an(s). La FDS ayant plus de 3 ans, il est *recommandé* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

Conseils de prudence :

- **P101** P101
- **P102** P102
- **P210** P210
- **P211** P211

- **P251** P251
- **P261** P261
- **P271** P271
- **P301+P310** P301+P310
- **P312** P312
- **P331** P331
- **P405** P405
- **P410+P412** P410 + P412
- **P501** P501

Transport :

- ADR : 2.1
- RID : 2.1
- ADN : Please provide the text you would like me to translate into French.
- IMDG : 2.1
- IATA : 2.1
- UN : 1950

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

peau : Enlevez immédiatement les vêtements souillés ou trempés. Lavez soigneusement la peau à l'eau et au savon abondants. En cas d'irritation (éruption), consultez un médecin.

yeux : Retirez les lentilles de contact. Lavez soigneusement les yeux pendant plusieurs minutes à l'aide d'une grande quantité d'eau. Consultez un médecin si nécessaire.

ingestion : Rincez soigneusement la bouche à l'eau. Consultez immédiatement un médecin et gardez la fiche de données à portée de main. Ne provoquez pas de vomissements. Soyez conscient du risque d'aspiration.

inhalation : Fournir de l'air frais. Éloigner la personne de la zone dangereuse. En cas d'arrêt respiratoire, utiliser un appareil de respiration artificielle.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 919-857-5

Concentration : de 60,0 à 80,0

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Carbon dioxide

Identification

- N° CAS : 124-38-9
- N° EINECS : 204-696-9

Concentration :de 1,0 à 3,0

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants nitriles • Norme : EN ISO 374 • Épaisseur minimale de la couche : $\geq 0,4$ mm • Temps de perméation (pénétration) : ≥ 480 min • Les temps de percée n'ont pas été obtenus dans des conditions pratiques ; le temps de port recommandé maximal est de 50 % du temps de percée. • Une crème protectrice pour les mains est recommandée.
Yeux	Des lunettes de protection ajustées avec protection latérale • Norme : EN 166
Peau	Vêtements de travail de protection • Exemples : vêtements de travail de protection à manches longues, chaussures de sécurité EN ISO 20345. • Aucune combinaison spécifique n'est mentionnée ; utiliser des vêtements de protection généraux conformément à la section 8.
Système respiratoire	Filtre A P3 (EN 14387) – brun/blanc couleur du code • N'utilisez que si les limites d'exposition professionnelle (OEL ou VLE) sont dépassées. • Respectez les limitations de temps de port spécifiées pour les équipements de protection respiratoire.
Corps	Vêtements de travail de protection • Exemples : vêtements de travail de protection à manches longues, chaussures de

ZONES À PROTÉGER

MESURES À ENVISAGER

sécurité EN ISO 20345.

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER

MESURES À ENVISAGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Assurez une bonne ventilation. - Tenez-vous éloigné des sources d'ignition - ne fumez pas. - Ne pas utiliser sur des surfaces chaudes. - Observez les indications sur l'étiquette et les instructions d'utilisation. - Utilisez des méthodes de travail conformes aux instructions de fonctionnement. - Prenez des mesures contre les charges électrostatiques, si nécessaire. - Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail. - Tenez-vous éloigné des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. - Retirez les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans des zones où des aliments sont consommés.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Gardez le produit hors de portée des personnes non autorisées. - Ne le rangez pas dans les couloirs ou les escaliers. - Respectez toutes les réglementations spéciales applicables aux aérosols. - Conservez-le à l'abri de la lumière directe du soleil et des températures supérieures à 50 °C. - Rangez-le dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Protection contre la corrosion - Graisse (lubrification)